CERTIFICAT

Conformité du contrôle de production en usine

0035-CPR-1090-1.02845.TÜVRh.2021.002

Selon le Règlement (UE) no 305/2011 du
Parlement européen et du Conseil du 09 mars 2011 (pour les produits de construction)
ce certificat s'applique au produit de construction suivant:

Produit de construction	**Eléments portants et kits pour les structures en aluminium jusqu'à EXC2 selon la norme EN 1090-3**
Utilisation	Pour des constructions structurales de tous types d'ouvrages
Méthode de marquage CE	ZA.3.2 à ZA.3.5 selon les normes EN 1090-1:2009+A1:2011
	fabriqué par ou pour
Fabricant	**Mounting Systems GmbH** **Mittenwalderstraße 9A** **15834 Rangsdorf** **Allemagne**
Usine du fabricant Site de production du fabricant	Mounting Systems GmbH Mittenwalderstraße 9A 15834 Rangsdorf Allemagne
Confirmation	Ce certificat atteste que toutes les règles concernant l'évaluation et le contrôle de la performance décrites dans l'annexe ZA de la norme harmonisée **EN 1090-1:2009+A1:2011** sont appliquées selon le système 2+ et que le contrôle de production en usine répond à toutes les exigences prescrites dedans.
Première date de délivrance	07.11.2017
Fin de validité	06.11.2023
Durée de validité	Ce certificat reste valable tant que la méthode de contrôle mentionnée dans la norme harmonisée et/ou les exigences requises pour le contrôle de production en usine concernant l'évaluation de la performance des caractéristiques déclarées n'ont pas changé, et que le produit et les conditions de production des usines n'ont pas subi de changements importants.
Remarques	cf. au verso
Lieu/Date d'établissement	Köln, 03.03.2021 E. Beshay

Dipl.-Ing. Makowka
Directeur de l'organisme de certification

TÜVRheinland Certified Body 0035

® TÜV, TUEV and TUV are registered trademarks. Utilisation and application requires prior approval.

Numéro du certificat: 0035-CPR-1090-1.02845.TÜVRh.2021.002

Remarques L'organisme notifié - 0035 TÜV Rheinland Industrie Service GmbH a effectué le contrôle initial du/des usine(s) et le contrôle de production en usine et procède à la surveillance permanente, à l'évaluation et à la confirmation du contrôle de production en usine.

Dispositions générales

Les conditions requises par la norme harmonisée EN 1090-1:2009+A1:2011, point B. 4.1 au point B. 4.4. inclus sont applicables.

En particulier, les exigences requises selon la norme EN 1090-1:2009+A1:2011, point B. 4.3 à savoir, les déclarations que le fabricant doit remettre une fois par an à l'organisme notifié doivent être respectées.

Les conditions générales de vente de la société TÜV Rheinland Industrie Service GmbH dans la dernière version respectivement en vigueur
sont applicables.